

Futurs conducteurs,
le CCAS peut vous aider
à financer votre permis de conduire !



Centre Communal d'Action Sociale
de Saint-Aignan de Grand Lieu



Depuis le 1^{er} avril 2018, le CCAS propose une **aide complémentaire de 250 €** pour participer au financement du permis de conduire. Elle est versée directement à l'auto-école.

Conditions d'attribution :

- Être domicilié à Saint-Aignan de Grand Lieu
- Être bénéficiaire d'une bourse au permis de conduire *

Pièces à fournir :

- Un justificatif de versement de l'aide accordée
- Un justificatif de domicile de plus de 3 mois
- Une attestation d'inscription à une formation d'auto-école

Plus d'informations :

Après du CCAS de Saint-Aignan de Grand Lieu

* Bourse délivrée par Pôle Emploi, le Conseil régional, le Conseil départemental, Nantes Métropole via le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu
Place Millénia - 44 860 Saint-Aignan de Grand Lieu
02 40 26 44 73 - www.saint-aignan-grandlieu.fr